

Le mémorandum D-17-17 du ministère du Revenu national (25 octobre 1978) prévoit la remise des taxes de vente (en plus des droits de douane et de la taxe d'accise) dans les cas où les biens fabriqués au Canada sont expédiés aux services militaires américains, mais au Canada. La remise reste valable même si les biens demeurent en permanence ou temporairement au Canada, tant que le gouvernement américain en possède le titre de propriété. On exigera des certificats signés par un représentant autorisé et attestant que les biens en question sont ou deviendront propriété du gouvernement américain et serviront uniquement et exclusivement à des projets conjoints canado-américains ou à des établissements américains au Canada.

Si la vente des biens est effectuée par un fabricant canadien détenteur d'un permis, ou par un grossiste détenant un permis de taxe de vente fédérale, il n'est pas nécessaire d'acquitter la taxe puis de demander un remboursement. La vente peut avoir lieu sans taxe de vente pourvu qu'on respecte les conditions exposées au paragraphe précédent. Si, pendant l'exécution d'un marché principal ou d'une sous-traitance pour les services américains, on utilise des stocks pour lesquels la taxe de vente est déjà acquittée, on peut demander un remboursement pourvu qu'on puisse prouver que les biens ont servi dans les conditions d'exemption exposées précédemment, et pourvu que la demande soit présentée dans les deux années suivant la date à laquelle le réclamant a vendu les biens au gouvernement américain.

### **6.9 Taxes de vente provinciales canadiennes**

Neuf des 10 provinces canadiennes, soit la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Saskatchewan imposent des taxes de vente fixées par les lois et règlements provinciaux. Il est donc impossible d'établir une règle générale sur le caractère applicable des taxes de vente provinciales sur les biens canadiens vendus directement ou par sous-traitance aux agences d'achats américaines.